

nous avons déjà adopté le bill n° 57 et que nous l'avons envoyé au comité, il me semble qu'il n'est que juste de faire prendre le même chemin à ce bill-ci. Je suis favorable au renvoi de ce projet de loi au comité.

M. H. G. CLARKE (Rosedale): L'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) vient de dire que cette compagnie ne fait qu'un profit d'un peu plus de 5 p. 100. Cela peut être vrai pour ce qui regarde les actionnaires, mais on ne tient pas compte des salaires des directeurs et des autres personnes qui ont monté l'affaire.

Quant au 2 p. 100 par mois environ, qui équivaut à environ 27 p. 100 par année, je crois comprendre que les gens qui sont obligés d'emprunter de l'argent de ces compagnies sont des gens qui ont grandement besoin d'argent et qui n'ont guère de garantie à offrir. Des personnes qui se sont adressées à ces compagnies m'ont appris que certaines d'entre elles leur ont dit: "Nous allons vous faire payer 3 p. 100 par mois pour votre emprunt à brève échéance, mais il y a une autre chose pour laquelle nous devons vous faire payer. Nous avons nos frais généraux et nos dépenses de bureau et nous devons ajouter pour cela un pourcentage. Puis nous avons nos frais d'enquête et nous devrons donc ajouter un pourcentage pour les frais d'enquête. Puis nous devons tenir compte des pertes que nous subissons de la part des gens incapables de nous rembourser, et il nous faut ajouter un autre petit montant pour cela". Quand tout cela a été calculé, ce n'est plus un intérêt de 2 ou de 2½ p. 100 qu'on fait payer, c'est le total de tous ces frais, et cela atteint un chiffre très élevé.

Puis il y a autre chose. Quand les emprunteurs se trouvent dans l'impossibilité de payer, la compagnie leur dit: "Pourriez-vous payer plus tard si nous prolongions votre billet?" Les emprunteurs veulent bien essayer. Parfait. Si le prêt a été disons de \$50, la compagnie porte le chiffre à \$75 et retarde l'échéance de trois mois. Voilà une chose que cette Chambre devrait examiner très attentivement. Je suis absolument en faveur du renvoi de cette affaire devant une commission de finances qui ferait une enquête complète sur les compagnies qui demandent une telle charte.

M. A. M. YOUNG (Saskatoon): Nous avons étudié un bill semblable à la Chambre il y a quelques jours, et je me suis opposé à ce qu'il soit renvoyé au comité de la banque et du commerce. Je ne veux pas laisser croire que j'apprécie le moindrement les taux d'intérêt permis en vertu de ce bill-ci ou de ce bill-là. Je suis catégoriquement opposé à ces mesures. Cependant, vu que la Chambre a

autorisé le renvoi de l'autre bill au comité, je voterai pour que l'on agisse de la même manière dans le présent cas. Il se peut qu'on lui apporte des changements si radicaux concernant le taux d'intérêt que je puisse l'approuver lorsqu'on l'étudiera de nouveau à la Chambre. Toutefois, je n'approuverai jamais un projet de loi qui autorise les taux d'intérêt prévus dans ce bill. Mon attitude peut sembler paradoxale mais je veux qu'il soit bien compris que je n'apprécie pas les taux d'intérêt insérés dans ce bill en votant pour qu'il soit renvoyé au comité.

Mme MARTHA L. BLACK (Yukon): J'ai l'intention de voter pour que ce bill soit renvoyé au comité. Nous savons tous que même un criminel a le droit de se faire entendre devant un juge et un jury. Je ne sais si j'approuverai les taux d'intérêt en question, mais je demande que ce bill soit renvoyé au comité désigné pour étudier les questions de ce genre. J'aimerais ajouter que j'ai eu l'occasion de dîner avec un agent parlementaire de couloir, mais que ce dîner n'a pas influencé ma décision. Il y a dix ou douze ans que j'ai rencontré cet agent parlementaire de couloir pour la première fois, et elle n'avait pas plus l'intention de me corrompre que j'avais l'intention de le faire en lui offrant de dîner avec moi à plusieurs reprises. Je voterai pour le renvoi du bill au comité.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): J'aimerais faire quelques observations.

Des VOIX: Parlez-nous du repas.

M. DOUGLAS: Malheureusement, j'ai été obligé de payer tous les repas que j'ai pris jusqu'à présent. L'honorable représentante de Grey-Bruce (Mlle Macphail) a offert de m'amener dîner...

M. MacNICOL: C'est de la corruption.

M. DOUGLAS: Une très agréable corruption. Je suis heureux d'apprendre que le ministre des Finances a l'intention de nommer un comité de la Chambre qui étudiera toute la question des compagnies de petits prêts. Ces compagnies sont actuellement une des choses les plus nuisibles au Canada, du point de vue du petit salarié.

En ce qui concerne la proposition que nous devrions soumettre cela au comité, je tiens à rappeler à la Chambre que le bill 57 a été renvoyé au comité également, et qu'il nous en est revenu pour sa troisième lecture. Il me semble que si nous devons protester, il est temps de le faire.

Quant à l'assertion et aux arguments de l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore), j'ai déjà entendu ces arguments, mais j'ignore quelle en est la valeur. Mon honora-